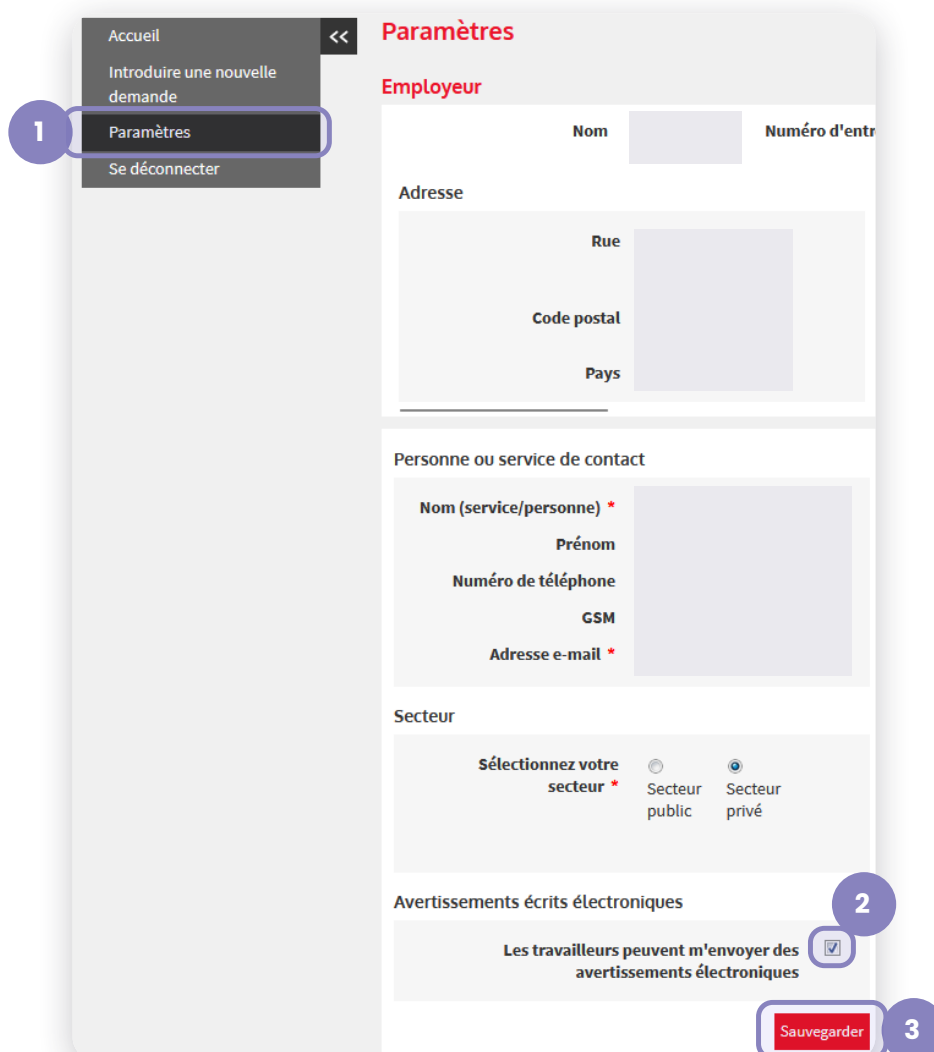


Avertissement en ligne

Un travailleur qui souhaite prendre une interruption de carrière doit vous en avertir au préalable par écrit. Sur Break@work, vous pouvez activer l'option « **avertissement en ligne** ». Cela permet à vos travailleurs de vous avertir par voie numérique.

Activer les avertissements en ligne

1. Ouvrez les « **Paramètres** » dans le menu de gauche.
2. Cochez en bas de l'écran l'option « **Les travailleurs peuvent m'envoyer des avertissements électroniques** ».
3. Cliquez sur « **Sauvegarder** ».



Accueil << Paramètres

Introduire une nouvelle demande

Paramètres

Se déconnecter

Paramètres

Employeur

Nom Numéro d'entr

Adresse

Rue

Code postal

Pays

Personne ou service de contact

Nom (service/personne) *

Prénom

Numéro de téléphone

GSM

Adresse e-mail *

Secteur

Sélectionnez votre secteur *

Secteur public Secteur privé

Avertissements écrits électroniques

Les travailleurs peuvent m'envoyer des avertissements électroniques

Sauvegarder

Traiter un avertissement en ligne

Les avertissements en ligne de vos travailleurs se trouvent dans l'écran d'aperçu.

1. Cliquer sur l'icône de droite pour ouvrir l'avertissement.
2. Dans l'avertissement, se trouvent les informations du travailleur, l'interruption de carrière choisie et la période.
3. Voici les réponses que vous pouvez donner à un avertissement :

a. Accepter l'avertissement

Cochez « **Je certifie que toutes les données qui figurent sur ce formulaire sont exactes** » puis cliquez sur « **Valider et envoyer** ».

Vous pouvez désormais compléter la demande comme décrit dans le manuel « **Introduire une demande en ligne** ».

b. Reporter la date de début de l'interruption de carrière

Il n'est plus possible d'introduire une nouvelle demande à partir de l'avertissement postposé. Si vous avez convenu d'une nouvelle date de début avec votre travailleur, introduisez une nouvelle demande.

Le droit au report et la durée maximale du report sont indiqués dans les feuilles info sur notre site internet.

c. Refuser l'avertissement

Lorsque votre travailleur ne remplit pas les conditions pour l'interruption de carrière demandée, vous devez refuser l'avertissement.

Vous pouvez consulter les conditions des différents types d'interruption de carrière dans les feuilles info sur notre site internet.

Écran d'aperçu

Chercher par caractéristiques d'interruption

Type d'interruption * Interruption de carrière, Assistance médicale,

Régime * Interruption complète, Réduction à mi-temps,

Numéro de ticket

Période à partir de 30/05/2022 jusqu'à (JJ/MM/AAAA)

Statut de la demande * En cours de traitement par l'ONEM, Annulée, En

Chercher sur le travailleur

Numéro de registre national (NISS) (999999/999-99) Sélectionnez dans le fichier du personnel Dimona ?

Réinitialiser Rechercher

Avertissements à traiter

Régime	Date de début	Date de fin	Date d'introduction	Bureau de l'ONEM
Interruption complète	01/07/2024	31/07/2024	28/05/2024	BRUXELLES
Réduction à mi-temps	01/09/2024	30/06/2025	28/05/2024	CHARLEROI

Avertissement de votre travailleur

Votre travailleur

Numéro de ticket

Interruption choisie Congé parental (1/1)

à partir de 01/07/2024

Date de fin 31/07/2024

Postposer

Vos pièces jointes

Aucun enregistrement.

Browse... No file selected.

Vous pouvez joindre un scan ou une photo lisible de chaque pièce jointe nécessaire à votre dossier sous forme d'un fichier de format PDF ou JPG d'une taille maximum de 2Mb.

Je suis d'accord pour que toutes les communications se fassent via mon E-box.

Je certifie que toutes les données qui figurent sur ce formulaire sont exactes. Je m'engage à communiquer immédiatement chaque modification de ces données.

Refuser Valider et envoyer